



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL ARS

DU

30 septembre 2015

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2015-4110 du 23 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants –Lycée Professionnel « Les 3 Vallées » - Thonon-les-Bains – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4111 du 23 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015

Arrêté n° 2015-4112 du 23 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015

Arrêté n° 2015-4118 du 24 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Bugey à HAUTEVILLE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4133 du 28 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CROIX-ROUGE FRANÇAISE – I.R.F.S.S. RHONE ALPES SITE DE VALENCE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4099 du 22 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier de ST MARCELLIN – Promotion 2015-2016

Arrêté n° 2015-4107 du 23 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014/2015

Arrêté n° 2015-4100 du 22 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Ambulancier – IRFSS CROIX-ROUGE Site de Lyon - Promotion août 2015/janvier 2016 – 2ème semestre

Arrêté n° 2015-4108 du 23 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry - Année scolaire 2014-2015

Arrêté n° 2015-4101 du 22 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4143 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins infirmiers de l'Hôpital du Gier à ST CHAMOND – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4144 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Médical de l'Argentière à AVEIZE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4145 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière – Hospices Civils de LYON – Année scolaire 2015/2016

Arrêté n° 2015-4146 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants –Lycée Professionnel Benoît Charvet à ST ETIENNE – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4159 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants –IFAS Lycée privé DON BOSCO LYON – Promotion 2015/2016

Arrêté n° 2015-4160 du 29 septembre 2015 Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants –Centre Hospitalier de Montélimar – Promotion Septembre 2015 / Juillet 2016

Arrêté n°2015/4110

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel « Les 3 Vallées » - Thonon-les-Bains – Année scolaire 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel « Les 3 Vallées » - Thonon-les-Bains – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

Mme DEGREMONT Marie-Claude

Un représentant de l'organisme gestionnaire

Mme Martine CURDY, directrice du lycée « Les 3 vallées », THONON, titulaire
Mme Agnès FLORET, professeur, lycée « Les 3 vallées », THONON, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

Mme SCHMIDT Fabienne, formatrice, IFAS lycée « Les 3 vallées », THONON, titulaire
Mme PLAGNAT Emilie, formatrice, IFAS Lycée « Les 3 Vallées », THONON, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

Mme Fabienne ROZE, Hôpitaux du Léman, titulaire
Mme Pinar HALICI, EHPAD l'Ermitage, Thonon, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES
EDUARDO DOS SANTOS Justine, titulaire 1^{ère} année
TASSERIE Alexian, titulaire 2^{ème} année

SUPLÉANTS

GIRARDIN Guillaume, suppléant 1^{ère} année
BAUD Lorelei, suppléante 2^{ème} année

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 23 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4111

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n°2015/0679 du 23 février 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015 ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015 est modifié comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

Christiane VANESSCHE

Un représentant de l'organisme gestionnaire

Mme Muriel LEVASSEUR, directeur adjoint du directeur délégué, Centre Hospitalier Métropole Savoie, titulaire

M. Guy Pierre MARTIN, Directeur, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

Sylvie MORIVAL, FF Cadre de Santé Formateur, titulaire

Françoise BRUNIER, Cadre de Santé Formateur, suppléant

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

Mme DELEAN, Aide-Soignante, La Pastorale, La Motte Servolex, titulaire

Madame MARTIN, Aide-Soignante, B1 chirurgie Ambulatoire, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

Mélissa JOLY

Mélanie MASSON

SUPPLÉANTS

Céline ROUX

Valérie DEBURE

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

M. Fabrice GOBEAUT, titulaire

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficiency de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 23 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4112

Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

Vu l'arrêté n°2015/0679 du 23 février 2015 fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015 ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier Métropole Savoie CHAMBERY – Promotion 2015 est composé comme suit :

Le président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le représentant de l'organisme gestionnaire siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

Mme Muriel LEVASSEUR, directeur adjoint du directeur délégué, Centre Hospitalier Métropole Savoie, titulaire

L'infirmier, formateur permanent siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

M. Guy Pierre MARTIN, directeur, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléant

Sylvie MORIVAL, FF Cadre de Santé Formateur, titulaire

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage siégeant au Conseil Technique ou son suppléant

Françoise BRUNIER, Cadre de Santé, suppléante

Mme DELEAN, Aide-Soignante, La Pastorale, La Motte Servolex, titulaire,

Mme MARTIN, aide-soignante, B1 Chirurgie Ambulatoire, Centre Hospitalier Métropole Savoie, suppléante,

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique ou son suppléant

Mélissa JOLY, titulaire

Mélanie MASSON, suppléante

Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors d'un tirage au sort faisant suite à l'élection des représentants des élèves au conseil technique, du 23 février 2015.

Article 3

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie, de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 23 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4118

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Bugey à HAUTEVILLE – Promotion 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier du Bugey à HAUTEVILLE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

BUNET Monique

Un représentant de l'organisme gestionnaire

KRENCKER Corinne, Directeur, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, titulaire
CESTRE Julien, Directeur Délégué, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

LLES Stéphanie, formatrice, IFAS du Bugey Hauteville, titulaire
DOLE ANDRU Frédérique, formatrice, IFAS du Bugey, Hauteville, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

Emmanuelle PALADINO, Aide Soignante, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, titulaire
ROLLET Joëlle, Aide Soignante, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

CHOSSET Morgane
BENEDETTO Nicolas

SUPPLÉANTS

COIMBRA DA COSTA Elise
RADZKI Christel

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Monique BUNET, Directrice des Soins, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, titulaire
FRADIN Florence, Cadre de Santé, Adjointe à la Direction des Soins, Centre Hospitalier Public d'Hauteville, suppléant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Ain de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 24 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4133

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – CROIX-ROUGE FRANÇAISE – I.R.F.S.S. RHONE ALPES SITE DE VALENCE – Promotion 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants CROIX-ROUGE FRANÇAISE – I.R.F.S.S. RHONE ALPES SITE DE VALENCE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

AUBAILLY Christine

Un représentant de l'organisme gestionnaire

BERNELIN Thierry, Directeur Régional I.R.F.S.S. RHONE ALPES CROIX ROUGE FRANÇAISE 107, boulevard de Stalingrad 69628 VILLEURBANNE, titulaire
CHEVILLOTTE Sébastien, Directeur Administratif et Financier, SITE DE VALENCE I.R.F.S.S. RHONE ALPES C.R.F. 169, Boulevard Maréchal Juin 26000 VALENCE, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

HAINZELIN Pascale, Chargée de Formation et Coordinatrice SITE DE VALENCE I.R.F.S.S. RHONE ALPES C.R.F. 169, Boulevard Maréchal Juin 26000 VALENCE, titulaire
SUPIOT Séverine, Chargée de Formation SITE DE VALENCE I.R.F.S.S. RHONE ALPES C.R.F. 169, Boulevard Maréchal Juin 26000 VALENCE, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

BIGOTTI Séverine, Aide-soignante SITE DE ROMANS H.D.N. SERVICE NEUROLOGIE-CSG B.P. 1002 26102 ROMANS CEDEX, titulaire
STEINKE Magali, Aide-soignante SITE DE ROMANS H.D.N. SERVICE LES MONTS DU MATIN B.P. 1002 26102 ROMANS CEDEX, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

VALLET Claire

VERNEAU Emmanuelle

SUPPLÉANTS

LOUADOUDI Mélissande

ROBIN Morgane

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

TOURNE JOUFFRET Christine, Directeur du Service des Soins Infirmiers CENTRE HOSPITALIER 179, Boulevard Maréchal Juin 26953 VALENCE CEDEX, titulaire

RIFFART Yvan, Cadre Supérieur de Santé CENTRE HOSPITALIER 179, Boulevard Maréchal Juin 26953 VALENCE CEDEX, suppléant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de la Drôme de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 28 septembre 2015

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Par délégation,

Le responsable du Pôle "Premier Recours et Professionnels de Santé"

Antoine GINI

Arrêté n°2015-4099

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier de ST MARCELLIN – Promotion 2015-2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier de ST MARCELLIN – Promotion 2015-2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

KRAJEWSKI, Martine

Un représentant de l'organisme gestionnaire

GOSSE, Denis, Directeur, ST MARCELLIN, titulaire
VIALET, Nathalie, Directrice des ressources humaines, ST SAUVEUR, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

DELSOL, Marc, Formateur, ST MARCELLIN, titulaire
FREGNY MIGUEL, Audrey, Formatrice, ST MARCELLIN, suppléant

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

CHEVALLIER Jacqueline, AS, ST MARCELLIN, titulaire
BANNIER Chantal, AS, ST MARCELLIN, suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES
VIAL TISSOT, Frédéric
DUNANT, Sylvie
SUPPLÉANTS
ROMANI, Léa
FERRIER, Blandine

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

KRAJEWSKI, Martine, Directrice des soins, ST SAUVEUR, titulaire
BROCUIELLE, Christine, CADRE DE SANTE SUPERIEUR, ST MARCELLIN, suppléant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 22 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4107

Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014/2015

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté 2015/1620 du 3 juin 2015 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014-2015 ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014-2015 est modifié comme suit :

MEMBRES DE DROIT

- Le Président
La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers
Madame Christiane VANESSCHE
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant
M. Guy Pierre MARTIN, directeur, centre hospitalier métropole Savoie, titulaire
Mme Muriel LEVASSEUR, directeur adjointe au directeur délégué, centre hospitalier métropole Savoie, suppléant
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins
M. Fabrice GOBEAUT, coordonnateur général des soins, centre hospitalier métropole Savoie, titulaire
Mme Christine COQUAZ, directrice des soins, centre hospitalier spécialisé de la Savoie, Chambéry, suppléante
- Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé
Mme FORMENTIN Séverine, IDE, CCAS Aix les Bains, titulaire
Mme LEFEIVRE Marie Claude, IDE, CCAS, Chambéry, suppléante
- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université
- Le président du conseil régional ou son représentant
Mme CUSEY Alexandra, conseillère régionale, titulaire

MEMBRES ÉLUS

Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

TITULAIRES - 1^{ère} année

M. MARTINEZ Julien

Mme BELMONTE Laura

TITULAIRES - 2^{ème} année

Mme YOUINOU Anne

Mme BAUDINAUD Eléonor

TITULAIRES - 3^{ème} année

M. ALLAMAN Robin

Mme LEVET Manon

SUPPLÉANTS - 1^{ère} année

M. DUCRET Jonas

Mme BELMOUSSA Sonia

SUPPLÉANTS - 2^{ème} année

M. QUANTIN Loïc

Mme BUSSETTA Solène

SUPPLÉANTS - 3^{ème} année

Mme LE MASSON Justine

M. GAUTHIER Jérémy

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs
 - a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

TITULAIRES

Mme BOUDIAS Agnès, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie

Mme VASSEUR Hélène, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie

NOM, prénom, fonction, lieu d'exercice

SUPPLÉANTS

Mme BERNOU Malika, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie,

Mme CANTALUPI Sandrine, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie

M. COUDOU François, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

TITULAIRES

Mme GENOUX Maud, cadre de santé, centre hospitalier métropole Savoie

Mme MERMILLOD Catherine, surveillante de l'hospitalisation, médipôle de Savoie, Challes les Eaux

SUPPLÉANTS

M. DEPLANTE Jean Michel, cadre supérieur de santé, Centre hospitalier spécialisé de la Savoie, Chambéry

Mme PEZANT Christine, cadre de santé, Clinique le Sermay, Challes les Eaux

- Un médecin

Docteur GAY Valérie, médecin, centre hospitalier métropole Savoie, titulaire

Docteur GEKIERE Claire, Médecin, centre hospitalier spécialisé de la Savoie, suppléant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 23 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4100

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Ambulancier – IRFSS CROIX-ROUGE Site de Lyon - Promotion août 2015/janvier 2016 – 2^{ème} semestre

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4393-1 ;

Vu l'arrêté 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Ambulancier – IRFSS CROIX-ROUGE Site de Lyon - Promotion août 2015/janvier 2016 – 2^{ème} semestre est composé comme suit :

Le président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Ambulancier

Laurence LAROIX. IRFSS Rhône-Alpes, Site de LYON, Filière Ambulanciers

Un représentant de l'organisme gestionnaire

Thierry BERNELIN, DIRECTEUR IRFSS Rhône Alpes, titulaire
Pas de suppléant

Un enseignant permanent de l'institut de formation, élu pour trois ans par ses pairs

NAJIB-BERNIÉ, Catherine, Responsable pédagogique, IRFSS Rhône-Alpes, Site de LYON, Filière Ambulanciers, titulaire
Isabelle BOUCHARD, IRFSS Rhône-Alpes, Site de LYON, Filière Ambulanciers, suppléante

Un chef d'entreprise de transport sanitaire désigné pour trois ans par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur Mohammed HAMYANI, Ambulancier gérant de société de TS. Groupe POINT BLEU, 49, rue de Verdun, 69100 VILLEURBANNE, titulaire
Monsieur Stéphan VENCHI, Ambulancier gérant de société de TS. Ambulances des pays de l'Ain
55 Av. Félix Mangini, 01110 HAUTEVILLE LOMPNES, suppléant

Un médecin de SAMU ou de service d'urgence public ou privé, désigné par le directeur d'institut

Docteur Martine MOUSSA, Médecin urgentiste-SAMU 69- HCL Lyon, titulaire
Pas de suppléant

Un représentant des élèves élu ou son suppléant

Alexandre NACHURY, titulaire
Victor CHAMPIER, suppléant

Article 2

La directrice de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 22 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4108

Fixant la composition du Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry - Année scolaire 2014-2015

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté n°2014/4438 du 5 décembre 2014 fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014-2015 ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – Centre Hospitalier de Chambéry – Année scolaire 2014-2015 est composé comme suit :

Le président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant

Le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers

Mme Christiane VANESSCHE

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation ou son représentant

M. Guy-Pierre MARTIN, directeur, centre hospitalier métropole Savoie, titulaire

Mme Muriel LEVASSEUR, directrice adjointe au directeur délégué, centre hospitalier métropole Savoie, suppléant

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique

Mme Valérie GAY, médecin, centre hospitalier métropole Savoie, titulaire,

Mme Claire GEKIERE, médecin, centre hospitalier spécialisé de la Savoie, suppléante

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique

Mme Catherine MERMILLOD, surveillante de l'hospitalisation, médipôle de Savoie, Challes les Eaux, titulaire

Mme Maud GENOUX, cadre de santé, centre hospitalier métropole Savoie, suppléante

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique

Mme Agnès BOUDIAS, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie, titulaire

Mme Hélène VASSEUR, cadre de santé formateur, IFSI de Savoie, suppléante

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique

TITULAIRES

MARTINEZ Julien – 1^{ère} année

YOUINOU Anne – 2^{ème} année

LEVET Manon – 3^{ème} année

SUPPLÉANTS

BELMONTE Laura – 1^{ère} année

BAUDINAUD Eléonor – 2^{ème} année

ALLAMAN Robin – 3^{ème} année

Article 2

Le Conseil de Discipline a été constitué lors de la première réunion du Conseil Pédagogique, soit le 11 décembre 2014.

Article 3

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 23 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4101

Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE – Année scolaire 2015/2016

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnements des instituts de formation paramédicaux ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie – CHU de GRENOBLE – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

MEMBRES DE DROIT

Le président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant

Le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie

M. VAILLANT Jacques, Directeur de l'Ecole de Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant

Mme FIDON Estelle, Directrice des Instituts de Formation du CHU de GRENOBLE, titulaire

Le conseiller scientifique

M. le Pr. JUVIN Robert, Service de Rhumatologie, Hôpital Sud, ECHIROLLES, titulaire
M. le Pr. GAUDIN Philippe, Service de Rhumatologie, Hôpital Sud, ECHIROLLES, suppléant

Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation

Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins

Un cadre de santé masseur-kinésithérapeute désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé

M. GAIO Gérard, Kinésithérapeute Cadre de Santé, Centre Médical Rhône-Azur à BRIANCON, titulaire

M. LEMPEREUR Jean-Jacques, Kinésithérapeute Cadre de Santé, retraité, suppléant

Un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en masso-kinésithérapie a conclu une convention avec une université

M. le Pr. SARAGAGLIA Dominique, Service de Traumatologie, Hôpital Sud, ECHIROLLES, titulaire

M. le Pr. DETANTE Olivier, service de Neurologie du CHU de GRENOBLE, suppléant

Le président du conseil régional ou son représentant

Mme MARTIN Elisa, Conseillère Régionale, Mairie de Grenoble, titulaire

MEMBRES ÉLUS

1) Représentants des étudiants

- six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

TITULAIRES – 1^{ère} année

MALLARD Rémi

SAVOIE Xavier

TITULAIRES – 2^{ème} année

PICAVET Rémy

MALLEVAYS Justine

TITULAIRES – 3^{ème} année

BERRUX Julia

MAIRESSE Annabelle

SUPPLÉANTES – 1^{ère} année

AUBRIOT Mégane

CHEDIN Claire

SUPPLÉANTES – 2^{ème} année

PALMIER Pauline

GRAHAM LONGSWORTH Saraeve

SUPPLÉANTS – 3^{ème} année

MOLLIER Thaïs

GUILHEM Pierre

2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, enseignants de l'institut de formation

TITULAIRES

M. PINSAULT Nicolas, Kinésithérapeute Cadre de Santé, enseignant à l'École de Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE

M. LIVAIN Tristan, Kinésithérapeute Cadre de Santé, enseignant à l'École de Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE

SUPPLÉANTS

Mme BARTH Sophie, Masseur Kinésithérapeute, formatrice, enseignante à l'École de Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE

M. NOEL Romain, Kinésithérapeute Cadre de Santé, formatrice, enseignante à l'École de Kinésithérapie du CHU de GRENOBLE

- deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin au moins

TITULAIRES

M. MORFIN Luc, Masseur kinésithérapeute libéral à GRENOBLE

Mme. BIOTEAU Catherine, Médecin, Clinique de médecine gériatrique SSR Elisée Chatin au CHU de GRENOBLE

SUPPLÉANTS

M. GUINOT Michel, Médecin, Médecine du sport à l'HOPITAL SUD

M. FLORE Patrice, Maître de conférences à l'Université Joseph Fourier à GRENOBLE (UFRAPS)

- deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes recevant des étudiants en stage

TITULAIRES

Mme RICHAUD Cécile, Kinésithérapeute Cadre de Santé, Pavillon Elisée Chatin, Hôpital Nord à LA TRONCHE

Mr. VERNET Jean-Max, Kinésithérapeute Cadre de Santé, Centre K2 rue Maginot à GRENOBLE

SUPPLÉANTS

M. NORMAND Frédéric, Masseur-Kinésithérapeute, CH de Rumilly BP 88 à 74151 RUMILLY

M. GALETTI Angelo, Kinésithérapeute, SCM Balmes kinés à 38600 FONTAINE

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficiencia de l'offre de soins et le délégué départemental de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 22 septembre 2015

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Par délégation,

Le responsable du Pôle "Premier Recours et Professionnels de Santé"

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4143

Fixant la composition du Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital du Gier à ST CHAMOND – Année scolaire 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4383-1 ;

Vu l'arrêté du 21 Avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital du Gier à ST CHAMOND – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

MEMBRES DE DROIT

- Le Président **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant**
- Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers **Mme BERTHET Brigitte**
- Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant **Mme NART Laurence, Directeur de l'Hôpital du Gier, titulaire**
- Le conseiller pédagogique ou le conseiller technique régional quand il n'y a pas de conseiller pédagogique dans la région d'implantation de l'institut de formation
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins **Mme CIBET Martine, coordinatrice générale des activités de soin de l'Hôpital du Gier, titulaire**
- Un infirmier désigné par le directeur de l'institut exerçant hors d'un établissement public de santé **Mme LONJON Dominique, Directrice, Centre de Soins Vivre à Domicile, St Chamond, titulaire**
- un enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université **M. BOISSIER Christian, chargé de mission, Université Jean Monnet, St Etienne, titulaire**
M. GARNIER Yves François, suppléant
- Le président du conseil régional ou son représentant **M. EL HARTI Otman, titulaire**

MEMBRES ÉLUS

Représentants des étudiants

- 1) Six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

TITULAIRES - 1^{ère} année

HARDY DELAETER Jessica

DAVID Baptiste

TITULAIRES - 2^{ème} année

MAGLIOCCO Vincent

BELGUERRI Emma

TITULAIRES - 3^{ème} année

GOUDON Jean-Christophe

RUFFEY Pierre

SUPPLÉANTS – 1^{ère} année

PONIN GOBALOU Lydia

SANAA Sérina

SUPPLÉANTS - 2^{ème} année

ESTASSY Laurent

JOUE Margot

SUPPLÉANTS - 3^{ème} année

THOLLET Nicolas

THERME Damien

- 2) Représentants des enseignants élus par leurs pairs
a) trois enseignants permanents de l'institut de formation

TITULAIRES

Mme BARRAUD Jacqueline, cadre de santé, IFSI St Chamond

Mme LIBERCIER Nadine, cadre de santé, IFSI St Chamond

Mme CHARENTUS Françoise, cadre de santé, IFSI St Chamond

SUPPLÉANTS

Mme DRIPO MOROSOFF Christine, cadre de santé, IFSI St Chamond

Mme HALLU Laurence, cadre de santé, IFSI St Chamond

Mme ACHFARI Hayet, cadre de santé, IFSI St Chamond

- b) deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé : *la première, cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé, la seconde ayant des responsabilités d'encadrement dans un établissement de santé privé*

TITULAIRES

M. ODDE Henri, cadre de santé, Pav 52B, CHRU Bellevue

Mme CROS Josiane, cadre de santé, Clinique Mutualiste St Etienne

SUPPLÉANTS

M. PONCET Alain, cadre de santé, Pav 20, CHRU Bellevue

M. CHEYSSAC Philippe, cadre de santé, Centre médical de Chavanne St Chamond

- Un médecin

Mme BLANC Patricia, médecin de l'Hôpital du Gier, titulaire

M. MARCOUX Alban, médecin, St Etienne, suppléant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4144

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Médical de l'Argentière à AVEIZE – Promotion 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Médical de l'Argentière à AVEIZE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

DEAL Dominique

Un représentant de l'organisme gestionnaire

JEAN GEORGES Yves, Directeur Régional FCES titulaire

VULPAS Gérard, Directeur Centre Médical de L'Argentière, suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

BAROU Magali, Formatrice, titulaire

LACARELLE Carole, Formatrice IFAS, suppléant

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

SURGET Virginie, Aide-soignante CH du Forez, titulaire

COTTANCIN Armel, Aide-Soignante Centre Médical de L'Argentière, suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

TORRENT Marie-Kelly

RECZYNSKI Vanessa

SUPPLÉANTS

CLEMENT Angéline

BARRIER Ludivine

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4145

Fixant la composition du Conseil Technique du Centre de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière – Hospices Civils de LYON – Année scolaire 2015/2016

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes,

Vu le code de la santé publique notamment l'article L. 4244-1 ;

Vu l'arrêté du 2 août 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation de Préparateurs en Pharmacie Hospitalière – Hospices Civils de LYON – Année scolaire 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes ou son représentant

Le Directeur du Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

GRANGER Jean-Marc

Le Président du conseil régional ou son représentant

Le conseiller scientifique

PIVOT Christine, praticien Hospitalier, Groupement E.HERRIOT HCL, titulaire

Un représentant de l'organisme gestionnaire

JOSEPHINE Corinne, Directeur des écoles, HCL, titulaire
JARRET Corinne, Attaché administration, HCL, suppléante

Un préparateur en pharmacie hospitalière cadre de santé, intervenant dans la formation

INTILIA Marie-Line, Cadre supérieur CFPPH HCL, titulaire
BATAILLARD Geneviève, cadre de santé CFPPH, suppléante

Un préparateur en pharmacie hospitalière d'un établissement accueillant des élèves en stage

DAVESNE Julie, PPH Hôpital Instruction des Armées Desgenettes, titulaire
MARTENON COURTOIS, PPH Groupement Nord, HCL, suppléant

Le directeur du centre de formation des apprentis quand il est lié par convention avec l'établissement hospitalier dont dépend le centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière

CIMBARO Yves Directeur de Forma-Sup, titulaire
BA Betty, Responsable apprentissage, Forma-Sup, suppléante

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

JAIME Julie

GHAMMIT Fatma

SUPPLÉANTS

LOMBARD Karine

TOURNEUR Catherine

Le conseiller technique régional en soins ou le conseiller pédagogique régional dans les régions où il existe

Des personnalités compétentes dont le nombre ne saurait excéder deux

TITULAIRES

MULARONI Angélique, Maitre de Conférences, UCBL

GARCIA Véronique, praticien Hospitalier

CH ALBIGNY/SAONE

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend le centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière ou son représentant

MARTIN François, Directeur central des soins, HCL titulaire

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 septembre 2015

Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Par délégation,

Le responsable du Pôle "Premier Recours et Professionnels de Santé"

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4146

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel Benoît Charvet à ST ETIENNE – Promotion 2015/2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Lycée Professionnel Benoît Charvet à ST ETIENNE – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

LAUROT Pascale

Un représentant de l'organisme gestionnaire

MALLET Patrice Proviseur, Lycée des métiers Benoît Charvet , titulaire
BERLIER Emilie, intendante, Lycée des métiers Benoît Charvet , suppléant

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

COUPIER Pascale, formatrice, Lycée des métiers Benoît Charvet IFAS , titulaire

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

LEGUILLETTE Alexandre, Aide-soignant, clinique de la mutualiste, titulaire
LOCHET Céline, aide-soignante, résidence Bernadette suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES
BANGOURA Dansoko
BREYMAND Maud
SUPPLÉANTS
ALVES Sandra
RIVATTON/FAYARD Elisabeth

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficience de l'offre de soins et le délégué départemental de la Loire de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4159

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IFAS Lycée privé DON BOSCO LYON – Promotion 2015/2016

La Directrice générale de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – IFAS Lycée privé DON BOSCO LYON – Promotion 2015/2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

Mme Sylvie CLARY

Un représentant de l'organisme gestionnaire

Mr Jean-Michel MARI, Directeur du Lycée DON BOSCO, titulaire

Mme Elisabeth UBAUD, Adjointe de Direction du Lycée DON BOSCO, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

Mme Agnès DELANOE, Formatrice IFAS DON BOSCO, titulaire

Mme Pascale SAUERBACH, Formatrice IFAS DON BOSCO, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

Mr Dimitri PETIT, Aide-soignant à Soins Santé 69141 RILLIEUX-LA-PAPE, titulaire

Mr Antonio LEITE, Aide-Soignant à Soins Santé 69141 RILLIEUX-LA-PAPE, suppléant

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

Mme Adeline STOEBNER

Mr Jonas PARUTA

SUPPLÉANTS

Mme Ezgi MERCAN

Mme Lyzia-Anaëlle LONGAUD

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficacité de l'offre de soins et le délégué départemental du Rhône de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 Septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI

Arrêté n°2015/4160

Fixant la composition du Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier de Montélimar – Promotion Septembre 2015 / Juillet 2016

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique notamment les articles L. 4383-1 et D. 4391-1 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1

Le Conseil Technique de l'Institut de Formation d'aides-soignants – Centre Hospitalier de Montélimar – Promotion Septembre 2015 / Juillet 2016 est composé comme suit :

Le Président

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le Directeur de l'Institut de Formation d'aides-soignants

Mr. CHARRE Philippe

Un représentant de l'organisme gestionnaire

Mme Nadiège BAILLE, directrice du Centre Hospitalier de MONTELIMAR, titulaire

Mme Anne-Sophie GONZALVEZ, directrice adjointe, direction des ressources humaines du Centre Hospitalier de MONTELIMAR, suppléante

Un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs

Mme BROCHIER Françoise, cadre de santé formatrice, Institut de Formation du Centre Hospitalier de MONTELIMAR, titulaire

Mme RIGAL Patricia, cadre de santé formatrice, Institut de Formation du Centre Hospitalier de MONTELIMAR, suppléante

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation

M. MONIER Eric, aide-soignant du Centre Hospitalier de Montélimar, titulaire

Mme BEAULAIGUE Sylvette, aide-soignante à l'EHPAD de Beauvoir à Allan, suppléante

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs

TITULAIRES

BUISSON DE BON Roseline

MALHOT JAMOT Virginie

SUPPLÉANTS

MONTEIL Laudine

VINCENT GILLET Stéphanie

Le cas échéant, le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

**Mme Isabelle LOUIS-BURLAT, directrice des soins,
Centre Hospitalier de MONTELIMAR, titulaire**

Article 2

Le directeur de la direction de l'efficiency de l'offre de soins et le délégué départemental de la Drôme de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

FAIT À LYON, le 29 septembre 2015

**Pour la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Rhône-Alpes
Par délégation,
Le responsable du Pôle "Premier
Recours et Professionnels de Santé"**

Antoine GINI